

Thématique : Règlement sur les produits de construction 305/2011 - Révision

Brève description et principaux objectifs :

Le règlement sur les produits de construction (RPC) régit la mise sur le marché européen de produits de construction. Un marquage CE est notamment appliqué aux produits dans le cadre de normes harmonisées, tandis qu'une déclaration de performance doit obligatoirement accompagner le produit.

Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

Le marquage CE dans le contexte du RPC est largement incompris et les entrepreneurs ont besoin de plus d'informations que celles qui sont fournies dans la déclaration de performance jointe au produit. Au fil des ans, la FIEC a plaidé en faveur d'améliorations visant à prémunir les entrepreneurs contre les doutes existants. Dès lors, des discussions se sont tenues à propos d'une éventuelle révision du RPC. Bon nombre de réunions et plusieurs études ont été organisées au sujet de sa forme éventuelle, y compris une étude en 2018 sur les règles européennes pour les produits servant à la construction des bâtiments et aux travaux d'infrastructure. Au moment de la rédaction du présent document, aucune conclusion n'a été obtenue à propos de l'avenir du RPC. Dès lors, le travail de la FIEC sur le sujet se poursuit.

Actions et dates clés :

- 19/04/2016** – Position conjointe de la FIEC avec Construction Products Europe sur le RPC et la normalisation
- 13/07/2017** – Position de la FIEC sur la révision du RPC
- 22/01/2018** – Consultation ouverte à propos des règles européennes relatives aux produits servant à la construction des bâtiments et aux travaux d'infrastructure
- 05/04/2018** – Réponse de la FIEC à la consultation précitée
- Septembre 2018** - Étude justificative pour la révision du RPC : Évaluation
- En cours** – Réunions bisannuelles du Comité permanent de la construction

4 CONSTRUCTION PRODUCTS REGULATION (CPR): ENSURE THAT IT WORKS IN PRACTICE

WHY?

- CPR does not achieve legal certainty for contractors, because there are **regulatory gaps** increasing contractors' liability risks.
- More than **100 harmonised European standards** under the CPR have been **blocked for citation in the Official Journal** of the European Union by the European Commission. This is creating major problems for users.

OUR MESSAGES AND REQUESTS TO THE EU INSTITUTIONS

- The Commission, together with the Member States in the Standing Committee on Construction must ensure that **regulatory gaps are compensated for**, if necessary by national rules.
- The Commission needs to find rapid solutions to **eliminate the backlog of uncited standards** so that they can be relied upon, ensuring **legal certainty**.